



**PREAVIS N° 44/2025**

de la Municipalité au Conseil communal  
relatif à une demande de crédit d'apurement  
pour la construction du Canal du Haut-Lac

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. PREAMBULE

La construction du canal du Haut-Lac a été étudiée à la suite des inondations de 2007, afin de mieux gérer les eaux des bassins versants situés en amont de notre commune, ainsi que les eaux claires saturant le réseau, sans augmenter le débit de l'Eau Froide.

En 2019, le Conseil communal a adopté à l'unanimité le préavis n°36/2019 autorisant la Municipalité à procéder au financement de ces travaux à hauteur de 2.63% du montant total de CHF 10'040'000.-, soit une participation communale de CHF 264'052.-.

### 2. CONTEXTE

Les travaux ont débuté sur la commune de Noville en 2017 et se sont poursuivis en remontant la plaine sur la commune de Rennaz. L'obtention des autorisations pour le passage sous les voies de chemin de fer s'est avérée compliquée, ce qui a contraint à modifier le projet. Les travaux ont finalement été interrompus à la fin de l'année 2019.

Au cours de l'année 2019, après la réalisation des premières étapes et à la modification du tracé pour traverser l'autoroute et les voies de chemin de fer, la DGE-EAU a annoncé une augmentation des coûts de réalisation de 40 %. La nouvelle estimation des travaux s'élevait alors à CHF 13'950'000.-.

La Municipalité en place à ce moment-là a décidé de différer la demande d'augmentation de crédit, compte tenu de la complexité du dossier et du risque d'une nouvelle hausse des coûts.

Les travaux ont repris en février 2021, mais le passage sous les voies des CFF n'a pu être réalisé qu'à la fin de la même année.

Lors de la séance de la commission exécutive du 30 juin 2021, la DGE-EAU a annoncé un budget final de CHF 14'475'000.-.

### 3. RECAPITULATIF

	<u>Budget initial (2017)</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Budget final</u>
ECF	10'040'000.-	13'950'000.-	14'475'000.-
Roche	264'052.-	366'885.-	380'692.50

Les travaux d'exécutions se sont terminés entre fin 2023 et début 2024. Il reste toutefois à finaliser la mise à jour du foncier.

Au printemps 2025, la Municipalité a demandé à la DGE-EAU de clôturer rapidement le dossier afin de pouvoir, elle aussi, finaliser ce dossier avec un préavis d'apurement.

La DGE-EAU a répondu à la Municipalité qu'il était possible de déposer le préavis en s'appuyant sur les montants déjà engagés. Le solde des frais liés à la mise à l'enquête du dossier foncier serait pris en charge par leur service.

#### 4. DECOMPTE DEFINITIF

Montant du préavis accepté par le Conseil communal en 2019	264'052.00
Montant total de la participation communale à ce jour	372'936.28
Montant à apurer	108'884.28

#### 5. CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 44/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit d'apurement pour la construction du Canal du Haut-Lac ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 108'884.28 pour apurer les montants engagés en complément au préavis no 36/2019.
  2. D'amortir cette dépense supplémentaire en une seule fois par un prélèvement au fond de réserve Domaine et Bâtiments (9282.2).

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 12 août 2025

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

  
A. Tulot



la Secrétaire

  
R. Duronio

Délégué(s) de la Municipalité : E. Portner, municipal des domaines